

NIEVRE Il était pourtant arrivé comme le messie dans ce désert médical

Le « dentiste de l'horreur » devant les juges

Mutilations, violences sur personnes vulnérables, escroqueries, faux en écriture... le dentiste néerlandais Mark Van Nierop, est jugé à partir de demain par le tribunal correctionnel de Nevers.

L'ancien dentiste de Château-Chinon (Nièvre) a rendez-vous avec la justice cette semaine. Dans ce désert médical notoire, l'installation en 2008 de ce Néerlandais, Jacobus Marinus-dit Mark Van Nierop, recruté par un chasseur de tête, était une aubaine pour les habitants, obligés depuis plusieurs années de faire près de 20 km pour réaliser des soins dentaires.

120 victimes réunies en collectif

« Il a fait de gros dégâts », confie une voisine en évoquant « des personnes âgées qui ne peuvent plus parler » depuis qu'elles sont passées entre les mains de Mark Van Nierop. Elle-même, après des soins, a été « sensible au chaud et au froid pendant six mois et ne pouvait plus boire », mais elle n'a pas voulu porter son cas devant la justice.

Dès mars 2011, l'Ordre des chirurgiens-dentistes a déposé plainte pour pratiques illégales, l'épouse, prothésiste, exerçant sans diplôme. Et les plaintes de patients commencent à affluer, tandis que se constitue un « collectif dentaire » autour de Nicole Martin.

Sa première visite chez Mark Van Nierop, pour un composite, cette retraitée de l'enseignement l'évoque comme « l'entrée dans un système, presque de gourou ».

« Toutes les fois, il nous faisait ce qu'il appelait "un petit piqure" et on était endormi, lessivé, on avait la moitié de la figure endormie pendant cinq ou six heures », raconte celle qui a eu des « dents saines dévitalisées, des dents arrachées à cause d'abcès » et s'est vu poser une couronne « trop petite ». Sous prétexte de mettre à jour sa carte Vitale, le Néerlandais en profita même pour réclamer

1 400 euros de soins à sa mutuelle.

Surtout, la facturation de « quinze soins » en une seule visite sème le « doute » chez Nicole Martin, qui apprend par une assistante dentaire qu'elle n'est pas seule dans son cas.

Au total, 120 victimes se sont signalées auprès du collectif, conseillé par un des avocats de la retentissante affaire du Médiateur, M^e Charles Joseph-Oudin.

Fuite et tentative de suicide

Fin juillet 2012, le Néerlandais prétend avoir le bras paralysé après une chute et son cabinet reste alors porte close. Le 7 juin 2013, il est mis en examen et placé sous contrôle judiciaire. Le 26 décembre 2013, sa compagne signale sa disparition et un mandat d'arrêt international est délivré à son encontre. L'homme avait fui au Canada, où il est interpellé en septembre 2014, tentant alors de mettre fin à ses



Mark Van Nierop, en octobre 2014, devant des juges hollandais.

ILLUSTRATION ALOYS OOSTERWEIK / ANP / AEP

jours.

Extradé vers les Pays-Bas, Mark Van Nierop, 51 ans aujourd'hui, « a dit avoir tué sa première femme, il a joué la folie, il a dit être transsexuel... Il a joué le tout pour le tout » pour ne pas être renvoyé en France, où il encourt dix ans de prison et

150 000 euros d'amende, souligne Nicole Martin. Pour elle, « il faut que ce procès serve d'exemple pour que plus jamais on n'installe quelqu'un, en ville ou à la campagne, sans vérifier en amont ses compétences ».

L'audience doit durer une dizaine de jours. ■